



CONCOURS
« REMBOURSEMENT D'UN ABONNEMENT DE SAISON DE SKI DE FOND » 2019-2020
CLUB NORDIQUE MONT-SAINTE-ANNE

Règlements de participation

- Pour participer au concours, vous devez avoir acheté un abonnement de saison de ski de fond à la Station Mont-Sainte-Anne et avoir accepté le versement d'une contribution de 10\$ pour un abonnement individuel ou de 20\$ pour un abonnement familial pour encourager le développement des athlètes du Club nordique Mont-Sainte-Anne.
- Les employés et les membres du conseil d'administration du Club nordique Mont-Sainte-Anne, tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate [père, mère, frères, sœurs, enfants], leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- Les participants au concours doivent être âgés de 18 ans ou plus au moment du tirage.
- Le tirage se fera parmi toutes les personnes participantes. Il n'y a qu'un seul prix, soit le remboursement du prix d'achat de l'abonnement de saison de ski de fond individuel ou familial, selon ce qui sera inscrit sur la facture du gagnant.
- Le tirage aura lieu le 1^{er} mars 2020 au Mont-Sainte-Anne à 13 h. Le Club nordique Mont-Sainte-Anne entrera en contact avec le gagnant selon les coordonnées inscrites sur la fiche d'inscription. Le nom du gagnant sera affiché sur le site www.clubnordiquemsa.ca ainsi que sur une infolettre destinée aux abonnés du Mont-Sainte-Anne. Le Mont-Sainte-Anne remboursera la somme inscrite sur la facture, moins le versement individuel ou familial selon le cas.

Hugues Leclerc
Mont-Sainte-Anne
2000, boul. du Beau-Pré
Beaupré (QC)
G0A 1E0

Pierre Boutet
Club Nordique
64, rue des Sources
Saint-Ferréol-les-Neiges (QC)
G0A 3R0